

# ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DORÉ

## RAPPORT ENVIRONNEMENT 2020

### Le programme RSVL

Le programme du RSVL (Réseau de surveillance volontaire des lacs) émane du ministère du Développement durable, Environnement et lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). L'APLD participe à ce programme depuis plusieurs années et tous les résultats à ce jour sont disponibles sur le site du MDDELCC. Cependant en 2020 ce programme a été suspendu en raison de la pandémie de la COVID-19. Seules les valeurs de transparence y ont été acheminées.

Pour l'année 2020 les trois séries d'échantillonnages pour les coliformes et le phosphore total ont été analysés par le laboratoire H2LAB de Ste-Agathe. Les valeurs moyennes pour les paramètres analysés en 2020 sont dans la zone des très bons résultats.

Le tableau suivant reprend les valeurs moyennes mesurées par le RSVL et par le laboratoire local, ces dernières années. La transparence a toujours été mesurée par l'APLD.

Année	Phosphore Total mg/m <sup>3</sup>	Chlorophylle a mg/L	Carbone organique dissous mg/L	Transparence Mètres
2007	3			
2008	2			
2009 <sup>(1)</sup>	3,5	3	2,6	7,7
2011	6,4			
2012 <sup>(1)</sup>	2,8	1,4	2,6	
2013	7,3			
2014	7,0			
2015 <sup>(1)</sup>	3,0	2,3	2,2	7,3
2016 <sup>(1)</sup>	4,6	1,4	2,2	7,0
2017	1,4	1,6	2,1	6,1
2018	5,5	1,2	2,1	7,1
2019	5,6	1,8	2,1	6,6
2020	5,5	-	-	7,1
Excellent	< 10	< 2,5		> 5
Très bon	< 13	< 3,5		> 4

## **La transparence**

Dans le cadre du suivi du RSVL, nous avons effectué sept mesures de la transparence. La moyenne des valeurs mesurées pour l'été 2020 a été de 7,1 mètres, ce qui est considéré comme excellent (lac oligotrophe) par le ministère de l'Environnement.

Par ailleurs, toujours selon le ministère de l'Environnement, des valeurs de transparence supérieures à 6,0 mètres sont considérées comme très bonnes.

On peut noter que la transparence moyenne de 2020, a été dans la normale des années précédentes.

## **Analyse bactériologique**

Trois séries d'échantillonnages ont été effectuées devant chaque plage. Les résultats sont excellents. (Voir tableau en annexe)

## **Présence d'algues bleu-vert (cyanobactéries)**

Il y a eu un signalement significatif de cyanobactéries dans la période comprise entre le 10 et le 12 juillet dans le secteur sud du lac. Selon l'observateur, vers 07 :00 h le matin il y avait un nuage de ce qui apparaissait comme une fleur d'eau de cyanobactéries d'une superficie d'environ 750 mètres carrés, selon les photographies prises à ce moment, la concentration de ces organismes n'était pas très élevée. Suite à un message de cet observateur je me suis rendu (à 09 :00h) sur le site pour constater qu'il n'y avait plus aucune trace de cet événement. Le lac Doré ayant une superficie d'environ 85,000 mètres carrés ce nuage correspondait à 1,3 % de la surface du plan d'eau. Cet événement a été signalé au ministère de l'Environnement par la municipalité.

Le 17 juillet il y a eu une autre observation (matinale) de 10 à 20 mètres carrés d'une possible fleur d'eau. À mon arrivé au lac ce nuage avait complètement disparu.

Ces apparitions de cyanobactéries sont récurrentes depuis plusieurs années. Celle du 12 juillet apparait comme la plus importante depuis une dizaine d'année. Ces événements sont surprenants car les concentrations en phosphore dans le lac sont toujours en deçà de 10 mg/mètre cube ce qui est considéré comme excellent par le Ministère de l'Environnement.

Nous sommes en discussion présentement avec le CRE Laurentides afin de voir s'ils sont en mesure d'évaluer le niveau de la problématique au lac Doré. et si les événements de cyanobactéries observés sont significatifs ou non.

Il est par ailleurs recommandé d'éviter de se baigner lorsqu'il est possible d'observer des colonies de cyanobactéries (fleur d'eau). À ces concentrations visibles il y a un risque de toxicité si on vient en contact avec ces organismes. Il est fortement suggéré de consulter les documents du ministère de l'Environnement qui sont accessible sur le site de l'APLD

### **Le myriophylle à épis**

En raison des risques de contamination par cette plante envahissante, l'APLD va installer des panneaux aux différentes plages afin d'aviser les utilisateurs des mesures à prendre pour éviter une possible infestation.

**Roger Tessier**

**Consultant en environnement**

**Vice-président environnement et écologie APLD 2020-2021**